



Les caractéristiques de l'évaluation

publié le 04/01/2008

Socle commun et évaluation

L'exigence de contenu du socle commun de connaissances et de compétences est indissociable d'une exigence d'évaluation.

Aux termes du décret relatif au socle commun de connaissances et de compétences, "*des paliers intermédiaires, adaptés aux rythmes d'apprentissage définis par les cycles, sont déterminés dans la maîtrise du socle. Des outils d'évaluation, correspondant notamment aux exigences des différents paliers de maîtrise du socle commun, sont mis à la disposition des enseignants. Un livret personnel (permet) à l'élève, à sa famille et aux enseignants de suivre l'acquisition progressive des compétences. Afin de prendre en compte les différents rythmes d'acquisition, les écoles et les collèges (organisent) un accompagnement adapté : études surveillées, tutorat, accès aux livres, à la culture et à internet. Les élèves qui manifestent des besoins particuliers quant aux acquisitions nécessaires à chaque palier se voient proposer un programme personnalisé de réussite éducative*".

Caractéristiques

Les enseignants sont dorénavant appelés à une évaluation de la maîtrise du socle en vue de l'attestation de l'acquisition des compétences requises. Cette attestation concerne chacun des sept piliers. Elle est transcrite sur un **livret de compétences** pour chacun des trois paliers d'évaluation prévus au niveau national :

- CE1,
- CM2,
- fin de la scolarité obligatoire.

L'articulation avec l'évaluation diagnostique

Cette évaluation bilan s'articule avec l'évaluation "diagnostique" que chaque enseignant conduit dans sa classe avec les élèves qui lui sont confiés, tant pour en tenir compte dans son enseignement que pour positionner les élèves au regard de repères par cycle. Divers documents sont en cours d'élaboration.

Elle permet ainsi de repérer le type d'aide nécessaire à un élève en difficulté et de lui proposer, le cas échéant, un dispositif pédagogique adapté, par exemple un **programme personnalisé de réussite éducative**.(PPRE)

À l'école primaire, elle s'appuie sur les **évaluations diagnostiques** organisées au plan national en début de CE1 et de CM2.

Socle commun et diplôme national du brevet

À partir de la session 2008, le diplôme national du brevet (DNB) évolue de façon à prendre en compte l'acquisition de deux compétences du socle commun : la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication avec le brevet informatique et internet (B2i) et la pratique d'une langue vivante étrangère avec le niveau A2 en langue vivante.

L'élargissement des critères d'appréciation de la performance de l'élève

L'évaluation de la maîtrise progressive du socle implique un élargissement des critères d'appréciation de la

performance de l'élève. L'évaluation ne repose pas sur le seul contrôle écrit : elle multiplie les angles d'approche et prend en compte différentes situations d'apprentissage : il s'agit de valoriser les prestations orales, le travail de groupe, les travaux personnels de recherche.

Le travail collégial des enseignants

Dans le second degré, l'attestation de la maîtrise du socle induit une démarche collégiale de l'équipe éducative : différents professeurs sont en effet concernés par la validation de chaque grande compétence.

Les modalités de cette évaluation sont précisées par le **conseil pédagogique**.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.